



AVIS PUBLIC

Avis public est donné par la directrice générale de la Municipalité de Pike River, Madame Lucie Riendeau que :

Le conseil de la Municipalité de Pike River que lors de la séance régulière du 11 janvier 2022 a déposé un avis de motion et déposé le projet de règlement numéro 2022-01 intitulé « Règlement édictant un Code d'éthique et de déontologies pour les élus(es). Le Code d'éthique et de déontologie de la Municipalité de Pike River énonce les valeurs suivantes :

Principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique :

Intégrité des membres du conseil

L'intégrité implique de faire preuve de probité et d'une honnêteté au-dessus de tout soupçon.

Honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil

L'honneur exige de rester digne des fonctions confiées par les citoyens.

Prudence dans la poursuite de l'intérêt public

La prudence commande à tout membre du conseil d'assumer ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui lui incombe de façon objective et avec discernement. La prudence implique de se renseigner suffisamment, de réfléchir aux conséquences de ses actions et d'examiner les solutions alternatives.

L'intérêt public implique de prendre des décisions pour le plus grand bien de la collectivité et non à l'avantage d'intérêts privés ou personnels au détriment de l'intérêt public.

Respect et civilité envers les autres membres du conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens

De façon générale, le respect exige de traiter toutes les personnes avec égard et considération. La civilité implique de faire montre de courtoisie, politesse et de savoir-vivre.

Loyauté envers la Municipalité

La loyauté demande de s'acquitter de ses fonctions dans le meilleur intérêt de la Municipalité, avec objectivité et indépendance d'esprit. Elle implique de faire abstraction de ses intérêts personnels et de les divulguer en toute transparence, conformément aux règles applicables. De plus, la loyauté implique de respecter les décisions prises par le conseil.

Recherche de l'équité

L'équité implique de faire preuve d'impartialité, soit avoir une conduite objective et indépendante, et de considérer les droits de chacun. L'équité exige de ne faire aucune discrimination.

Le règlement numéro 2022-01 sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 février 2022.

Donné à Pike River, ce 17 janvier 2022.

Lucie Riendeau,
Directrice générale